



MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES – 04230
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2026

Objet : Liste des délibérations examinées en séance du Conseil municipal L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, le Conseil municipal de Saint-Etienne-les-Orgues, légalement convoqué le 1^{er} avril, s'est réuni salle du Conseil - Hôtel de ville – Place Adrien Gastinel, 113 rue de l'Arboux 04230 Saint-Etienne-les-Orgues à 18 h 00.

Procès-verbal du 09/04/2025	APPROBATION DU PROCES-VERBAL	Pour Contre Abstention	15 0 0	PV adopté à l'unanimité
DR 2026-0014	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-015	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-016	DELEGATION FOURRIERE	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-017	DELEGATION COMITE TD/SDE 04	Pour Contre Abstention	13 0 2	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-018	DELEGATION SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-019	DELEGATION MEMBRES CCAS	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-020	DELEGATION D'ADJUDICATIONS ET D APPEL D'OFFRE	Pour Contre Abstention	15 0 2	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-021	GARANT COUPES AFFOUAGERES	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-022	PRÊT RELAIS	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-023	FRAIS D OBSEQUES ET REMBOURSEMENT DE SUCCESSIONS	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité
DR 2026-024	BAIL TOTEM	Pour Contre Abstention	15 0 0	Délibération adoptée à l'unanimité



MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES – 04230
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 09 mars 2026
Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
François BERGNA	x			
Christine SANTUCCI	x			
Emmanuel DJAKOVIC	x			
Patrick DOULIERY	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Hélène CASTA	x			
Serge MEOLA				F. BERGNA
Steve PREVOST				S. CAGINICOLAU
Emilie VALETTE			x	
Anne-Marie MONTANO	x			
Noel BERTRAND			x	
Khaled BENFERHAT				S. MATHIEU
Philippe VUILQUE	x			
Sylvie MATHIEU	x			

Madame le Maire ouvre la séance, à 17 heures et désigne Anne-Marie MONTANO en qualité de secrétaire de séance. Madame le Maire remercie les membres de leur travail, de leur assiduité avec parfois des désaccords, mais la démocratie est respectée.

Point ODJ 1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2025

Débat :RAS.

❖ **Approbation du conseil municipal du 15/12/2025 à l'unanimité.**

Point ODJ 2. Adhésion contrat CDST n°2

Débat : RAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Point ODJ 3. Plan de financement Notre Dame De Lure

Débat : Madame Sylvie CAGINICOLAU suggère de supprimer l'appellation de la subvention « Fondation du Patrimoine _Mission Bern » et ne laisser que Mission Bern, car ça peut porter à confusion, la Fondation du Patrimoine peut être sollicitée pour une subvention supplémentaire.

Le conseil municipal approuve, le tableau de financement sera modifié comme tel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Point ODJ 4. Demande de subvention région sud

Débat : RAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Point ODJ 5. Cession d'un emplacement réservé

Débat : Monsieur Emmanuel DJAKOVIC suggère de rajouter la parcelle F457, car l'emplacement empiète également sur cette parcelle. Il n'y a pas d'objection technique, car le département ne donne plus d'autorisation de sortie directement sur les Routes Départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0**

Point ODJ 6. Demande subventions cour de l'école

Débat : RAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0**

Point ODJ 7. Vote CFU 2025 budget commune

Débat : Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Philippe VUILQUE informe qu'il souhaite garder un vote de cohérence, qu'il n'était pas favorable à la baisse d'impôt, donc il s'abstiendra sur le compte financier unique de la commune, mais pas sur les (CFU).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 9
Abstention : 3
Contre : 0**

Point ODJ 8. Vote CFU 2025 eau et assainissement

Débat : Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 10
Abstention : 2
Contre : 0**

Point ODJ 8. Vote CFU 2025 station-service

Débat : Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 10
Abstention : 2
Contre : 0**

Fin de séance : 18h05

Questions diverses :

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 11/03/2026

Signature du procès-verbal de la séance du 09 mars 2026

Patricia PAUL
Maire,

François BERGNA
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance



2026/014
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

08 avril 2026

Nombre de membres : 15			
En exercice : 15		Date de la convocation : 01/04/2026	
Présent au conseil : 14		Date d'affichage : 01/04/2026	
Qui ont pris part à la délibération : 15			

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
François BERGNA	x			
Christine SANTUCCI	x			
Patrick DOULIERY	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	x			
Serge MEOLA	x			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	x			
Thierry JOURDAN	x			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	x			
Lydie RIBIERO	x			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	x			
Fabien LAMBERT	x			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/014	Indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les indemnités du Maire et des adjoints en application des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour notre part nous avons décidé, le maire et les adjoints, unanimement, de fixer les indemnités de fonction d'un montant inférieur au barème, soit :

- Un taux adapté de 42 % pour le maire à la place du taux plein à 55.70 %,
- Un taux adapté de 16, 22 % pour les adjoints à la place du taux plein à 21.38 %.

L'entrée en vigueur de ces indemnités part du jour de l'élection du Maire et des Adjoints soit le 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL



2026/015
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	Date de la convocation : 01/04/2026
Présent au conseil : 14	Date d'affichage : 01/04/2026
Qui ont pris part à la délibération : 15	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/015	Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, Madame le Maire propose que lui soit délégué, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1-Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

2-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3-Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4-Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5-Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6-Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

7-Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

8-Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4.600 euros HT,

9-Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

10- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

11- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

12- Exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

13 – D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions en justice intentées contre elle, lorsque ces actions n'engagent pas la commune au-delà d'une somme de 1.000 euros (mille),

14- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

15- De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.331-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

16- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 207.000 euros (deux cent sept mille euros).

17- d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

APPROUVE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/016
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15		Date de la convocation : 01/04/2026
En exercice : 15		Date d'affichage : 01/04/2026
Présent au conseil : 14		
Qui ont pris part à la délibération : 15		

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S.CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P.PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/016	Délégués auprès du Syndicat de la Fourrière de Vallongue

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer les délégués 1 titulaire et 1 suppléant auprès du syndicat de la fourrière de Vallongue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15
Absentions : 0
Contre : 0

DESIGNE : Délégué titulaire : Hélène CASTA
 Délégué suppléant : Anne-Marie CLEMENTI-MONTANO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL



2026/017
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	Date de la convocation : 01/04/2026
Présent au conseil : 14	Date d'affichage : 01/04/2026
Qui ont pris part à la délibération : 15	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/017	Désignation des délégués du TERRITOIRE D'ENERGIE/SDE 04 au collège de SAINT ETIENNE/BANON

Le Conseil Municipal,

Madame le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1^{er} décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

Considérant, qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 suppléants afin de représenter la commune ;

Considérant, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

Considérant, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

Considérant, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de SAINT ETIENNE/BANON et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

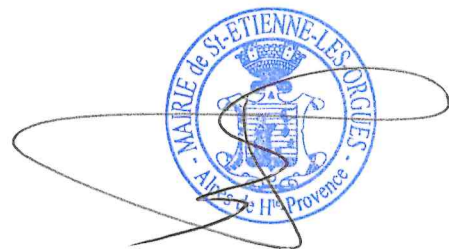
Contre : 0

DESIGNE : Délégué titulaire : Christine SANTUCCI / Patrick DOULIERY / Thierry JOURDAN
Délégué suppléant : Patricia PAUL / François BERGNA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/018
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	Date de la convocation : 01/04/2026
Présent au conseil : 14	Date d'affichage : 01/04/2026
Qui ont pris part à la délibération : 15	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/018	Délégués auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer les délégués 2 titulaires et 1 suppléant auprès du syndicat de la fourrière de Vallongue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13

Absentions : 2

Contre : 0

DESIGNE : Délégués titulaires : Patricia PAUL / Thierry JOURDAN
Délégué suppléant : Anne-Marie CLEMENTI-MONTANO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/018
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice : 15	Date de la convocation : 01/04/2026
Présent au conseil : 14	Date d'affichage : 01/04/2026
Qui ont pris part à la délibération : 15	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/018	Délégués auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer les délégués 2 titulaires et 1 suppléant auprès du syndicat de la fourrière de Vallongue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 13

Absentions : 2

Contre : 0

DESIGNE : Délégués titulaires : Patricia PAUL / Thierry JOURDAN
Délégué suppléant : Anne-Marie CLEMENTI-MONTANO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/019
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

08 avril 2026

Nombre de membres : 15		Date de la convocation : 01/04/2026	
En exercice : 15		Date d'affichage : 01/04/2026	
Présent au conseil : 14			
Qui ont pris part à la délibération : 15			

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/019	Délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer 4 membres du conseil municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Quatre représentants de la Commune extérieurs seront désignés.

Mme le Maire est présidente de droit.

Sont candidats : Christine SANTUCCI, Anne-Marie MONTANO, Pascale AGOSTINI, Sylvie MATHIEU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 15/04/2026

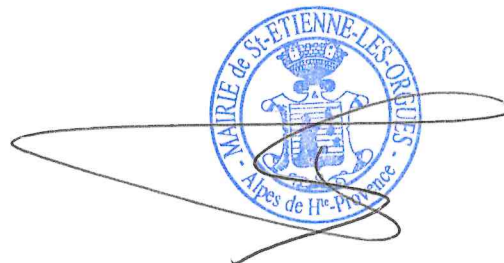
ID : 004-210401782-20260408-DR2026_019-DE



DESIGNE : les quatre candidats qui ont eu le plus grand nombre de voix, c'est-à-dire :
Christine SANTUCCI, Anne-Marie MONTANO, Pascale AGOSTINI, Sylvie MATHIEU
membres auprès du centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits
Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/020
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

08 avril 2026

Nombre de membres : 15			
En exercice : 15		Date de la convocation : 01/04/2026	
Présent au conseil : 14		Date d'affichage : 01/04/2026	
Qui ont pris part à la délibération : 15			

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
François BERGNA	x			
Christine SANTUCCI	x			
Patrick DOULIERY	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	x			
Serge MEOLA	x			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	x			
Thierry JOURDAN	x			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	x			
Lydie RIBIERO	x			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	x			
Fabien LAMBERT	x			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/020	Commission d'Adjudications et d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants devant faire partie de la commission d'adjudication et d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

DESIGNE :

3 membres titulaires : Patricia PAUL, Sylvie CAGINICOLAU, François BERGNA

3 membres suppléants : Thierry JOURDAN, Christine SANTUCCI, Steve PREVOST

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, ans que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/021
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15		Date de la convocation : 01/04/2026	
En exercice : 15		Date d'affichage : 01/04/2026	
Présent au conseil : 14			
Qui ont pris part à la délibération : 15			

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI				A-M CLEMENTI-MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/021	Garants pour la surveillance des coupes affouagères

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner des garants pour la surveillance de l'exploitation des coupes affouagères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

DESIGNE : Délégué titulaire : Patrick DOULIERY
 Délégué suppléant : Thierry JOURDAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/022
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice 15.....	Date de la convocation : 16/03/2026
Présent au conseil..... 14.....	Date d'affichage : 16/03/2026
Qui ont pris part à la délibération... 15.....	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
François BERGNA	x			
Christine SANTUCCI	x			
Patrick DOULIERY	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Pascale AGOSTINI	x			A-M CLEMENTI- MONTANO
Hélène CASTA	x			
Serge MEOLA	x			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	x			
Thierry JOURDAN	x			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	x			
Lydie RIBIERO	x			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	x			
Fabien LAMBERT	x			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/022	Prêt relais_restoration Notre Dame de Lure

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT le délai de versement des subventions obtenues pour la restauration de l'Abbaye de Notre Dame de Lure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

DECIDE :

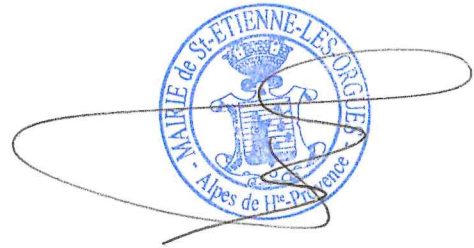
D'AUTORISER Madame le Maire à contracter un prêt relais avec le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 euros (six cent mille euros) avec les conditions financières suivantes :

Montant	Durée (mois)	Taux (base 30/360)	Différé d'amort. du capital	Paiement des intérêts	Frais de Dossier	Remboursement du capital
600 000 €	24	2.96 %	21 mois	Trimestriel	0,30% du capital emprunté ramenés à 900 €	Au terme du contrat, ou à tout moment sans pénalité, dès l'encaissement des subventions

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/023
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres :15	
En exercice15.....	Date de la convocation : 16/03/2026
Présent au conseil.....14.....	Date d'affichage : 16/03/2026
Qui ont pris part à la délibération...15.....	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	X			
François BERGNA	X			
Christine SANTUCCI	X			
Patrick DOULIERY	X			
Sylvie CAGINICOLAU	X			
Pascale AGOSTINI	X			A-M CLEMENTI- MONTANO
Hélène CASTA	X			
Serge MEOLA	X			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	X			
Thierry JOURDAN	X			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	X			
Lydie RIBIERO	X			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	X			
Fabien LAMBERT	X			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/023	Prise en charge des frais d'obsèques et remboursement sur succession

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Civil, et notamment l'article 806 relatif aux dettes successorales,

Vu la demande présentée par [nom et qualité du demandeur],

Considérant le décès de M. GUILLAUME Jean Claude, survenu le 20/03/2026 sur la commune,

Considérant que Monsieur Jean Claude GUILLAUME était propriétaire de son bien situé 284 rue Saint Clair 04230 St Etienne les Orgues, cadastrée F 685

Considérant l'absence d'informations et de ressources immédiates permettant la prise en charge des frais d'obsèques,

Considérant que Monsieur Jean Claude GUILLAUME a été inhumé dans le cimetière communal à l'emplacement PT 287

Considérant que les frais d'obsèques constituent une dette de la succession et sont remboursables sur l'actif successoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15

Absentions : 0

Contre : 0

D'autoriser la commune à avancer la somme de 4 299.75 € (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cts correspondant aux frais d'obsèques de Monsieur GUILLAUME Jean Claude directement à la société des pompes funèbres Huguenet et Fils ;

D'autoriser la commune à facturer l'emplacement de la concession pleine terre due à la commune d'un montant de 400 euros (quatre cent euros),

De préciser que cette avance sera récupérée sur l'actif de la succession, conformément aux dispositions légales en vigueur,

De charger Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires auprès du notaire ou des héritiers pour obtenir le remboursement,

De dire que la dépense sera imputée au budget communal,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL





2026/024
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues
08 avril 2026

Nombre de membres : 15	
En exercice 15.....	Date de la convocation : 16/03/2026
Présent au conseil..... 14.....	Date d'affichage : 16/03/2026
Qui ont pris part à la délibération... 15.....	

Le huit avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
François BERGNA	x			
Christine SANTUCCI	x			
Patrick DOULIERY	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Pascale AGOSTINI	x			A-M CLEMENTI- MONTANO
Hélène CASTA	x			
Serge MEOLA	x			S. CAGINICOLAU
Steve PREVOST	x			
Thierry JOURDAN	x			
Anne-Marie CLEMENTI- MONTANO	x			
Lydie RIBIERO	x			
Jean-Christophe ROCHER-CAPELLAN				P. PAUL
Sylvie MATHIEU	x			
Fabien LAMBERT	x			

Anne-Marie MONTANO est désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2026/024	Bail Commune et Totem

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Société Orange a transféré la gestion de ses infrastructures à TOTEM et celui-ci souhaite louer un terrain communal afin de lui permettre d'implanter des infrastructures passives et des équipements techniques. Ce terrain d'une contenance de 24 m² est à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune au lieu-dit « CLAPOUES » cadastré B 681 et ayant une superficie globale de 39 HA 48 A 44 CA. Le projet de bail prévoit une redevance annuelle de 600 euros nets, toutes charges incluses. Le présent bail est consenti pour une durée de douze ans, à compter de la date d'entrée en vigueur fixée au 30/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 15
Absentions : 0
Contre : 0

APPROUVE la proposition de bail de la Société TOTEM,

APPROUVE le montant de la redevance annuelle de 600 € (six cent euros),

AUTORISE Madame le Maire à signer ce bail ainsi que tout document relatif à ce bail.

DIT que la recette sera inscrite au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL

